

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE BIÈVRE



CLDR APPROBATION DU PCDR ET 1^{ÈRE} CONVENTION 11 DÉCEMBRE 2023



Lieu de réunion

Salle du Conseil communal (Bièvre)



Ordre du jour

1. Approbation de l'avant-projet de PCDR
 - a. Validation des décisions prises lors de la rédaction
 - b. Approbation de la fiche-projet de la 1^{ère} demande de convention
2. Choix du membre de CLDR qui intégrera la délégation au Pôle Aménagement du Territoire pour défendre le dossier
3. Etablissement d'une programmation triennale des actions de la CLDR



Présences

- › Pour les membres de la CLDR : 13 présents (voir liste en annexe 1)
- › Pour Impact SPRL, auteur de PCDR : Stéphane Mottiaux
- › Pour la Fondation rurale de Wallonie : Annick Samyn



Commune de Bièvre
Michaël Modave, bourgmestre FF en
charge du PCDR

Fondation rurale de Wallonie
Alisée Lequeux | Annick Samyn
Agents de développement



Introduction

La FRW introduit la réunion en remerciant tout le monde pour sa participation assidue et en proposant de faire de cette étape importante une réunion particulièrement conviviale.

Evaluation

Préalablement à la réunion, la FRW a envoyé un questionnaire aux membres afin de connaître leur ressenti sur la démarche, de savoir ce qu'ils attendent pour la suite et de recueillir les témoignages des membres sur leur expérience en tant que membre de CLDR. Par ailleurs, des formulaires en version papier étaient disponibles sur place.

10 formulaires ont été rendus en fin de réunion, dont voici la transcription :

1) Que pensez-vous du fonctionnement de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de Bièvre (réalisations, dynamisme, rôle ...).

Points positifs :

- Très bien dans l'ensemble.
- Dans l'ensemble, assez contente de votre travail, bon suivi, belles idées.
- Super dans l'ensemble, merci !
- Organisation et communication fluide (emails, ...)
- Bonne organisation, peut-être veiller à avoir des réunions plus régulières
- Organisation globale
- Belle ambiance, bonne collaboration
- Ambiance très agréable
- Les agents ont très bien encadré et dynamisé les réunions
- Les idées et avis de chacun sont écoutés, récoltés,...
- Écoute de chacun
- Règles de respect
- Écoute de tous tout au long du processus, mais c'est aussi un aspect négatif, car plusieurs retours sur des sujets ou décisions passées au cours de réunion précédentes
- Réunions très constructives
- Beaucoup de beaux projets dans les pots
- La CLDR tente d'améliorer et de satisfaire les habitants de notre commune

Points négatifs :

- Au début, certains membres ont eu un peu de mal parfois à s'affirmer par rapport à ceux qui en avaient déjà l'habitude ou qui ont plus l'habitude d'imposer leurs idées et règles
- Parfois trop de discussions qui reviennent ou qui sont refaites, car différentes personnes étaient absentes à la réunion précédente → peut-être insister plus sur la lecture des PV de réunion ?
- Rendre les réunions plus régulières pour garder la motivation collective
- Parfois un sentiment de redondance
- Réunions répétitives et espacées
- Peu de participants aux réunions
- C'est désolant de voir si peu de monde aux réunions. Il faut toujours faire des choses, mais une fois qu'il faut s'investir, les absents sont nombreux. Toujours les mêmes qui sont au poste !!
- J'ai l'impression parfois que certains projets sont pré-destinés à être acceptés par le Conseil communal et d'autres à être refusés ?
- Attention aux remises en questions alors que tout est prévu
- La CLDR ne peut pas satisfaire toutes les demandes des villageois
- S'il y a trop de projets, alors élaguer plus vite ?

2) Avez-vous des souhaits particuliers, idées, propositions pour le travail futur de la CLDR ?

- Consulter les habitants des villages où il y aura d'importantes modifications avant de finaliser, car il pourrait y avoir des impacts auxquels nous n'avons pas pensé... Mais il a été expliqué que c'est prévu 😊
- Créer les groupes de travail pour les projets en phase 2 → halle multiservices
- Certains membres ne sont pas toujours au courant du fonctionnement financier (participation financière en plus des subsides). Parfois on pense à tort que tous les projets sont payés par les subsides...
- Essayer d'attirer plus de citoyens
- Rendre plus attractives les réunions et les concertations villageoises
- Plus de réunions ciblées en fonction des projets et actions
- Besoin de réfléchir attentivement à la réalisation de certains projets
- J'espère que la CLDR pourra encore être active pendant de nombreuses années et jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de nos magnifiques villages.
- Faire plus de travail en sous-groupes thématiques
- Travailler plus en lien avec les objectifs de développement durable
- Avoir un rétroplanning

3) En une phrase, témoignez de votre expérience en tant que membre de la CLDR

- J'ai pu me faire une idée du fonctionnement durant ces 3 années déjà passées, je suis impatiente de voir la suite ! 😊
- J'attends de voir la réalisation du/des projets et lesquels se réaliseront
- Je trouve cela dommage qu'il y ait si peu de citoyens qui veulent participer au PCDR
- Je trouve le groupe respectueux, calme et les réflexions souvent très constructives
- Je trouve que peu de gens s'investissent et viennent aux réunions
- Je suis très heureux de constater la réaction positive des habitants envers nos villages pour les rendre aussi accueillants
- Je suis heureux d'avoir participé modestement à l'élaboration
- Je pense pouvoir apporter du changement dans la commune pour l'environnement, la durabilité économique et la convivialité
- Je félicite Annick et Alisée pour le bon boulot, leur sourire et bonne humeur et leur talent de médiatrices.

Approbation de l'avant-projet de PCDR

Un résumé du contenu du PCDR a été présenté par la FRW, reprenant les parties une à une. La partie 6 a été remise aux participants sur papier.

La première fiche-projet et donc la 1^{ère} demande de convention a été présentée par l'auteur de programme.

Les décisions qui ont été prises durant la phase de rédaction ont été listées et expliquées :

- **Fusion des fiches projet et action concernant la Halle multiservices, dans une seule fiche en lot 2 :**

La décision de scinder ces deux fiches avait été prise en CLDR afin de s'assurer que les démarches commencent bien dès les premières années. Cependant, une fois sur papier, cela donnait 2 fiches avec exactement les mêmes argumentaires et cette démarche était peu compréhensible pour une personne extérieure à la commune. Les deux fiches ont été remises ensemble, mais l'action liée à la halle pourra figurer dans la programmation triennale des actions de la CDLR.

- **Fusion des actions « Plateforme d'échanges entre gestionnaires de maisons de village » et « Soutien aux associations » :**

Cette fusion vient également du fait que deux argumentaires quasiment identiques coexistent, car la plateforme d'échanges est en réalité une mesure de soutien aux associations. Le fait de fusionner

les deux porjets en les mettant en lot 1 ne changera rien sur le terrain, puisqu'il suffira de débiter par la réalisation de la plateforme.

- **Avancement du porjet de SDC en lot 2 :**

Il s'agit ici de mieux coller à l'enjeu important du territoire lié à l'urbanisme, mais également de correspondre à la réalité, puisque la Région Wallonne va imposer aux communes, via le SDT, de se doter d'un schéma de développement communal dans les 5 ans.

Questions-réponses

- **Projet de logements pour nuitées simples : comment faire ?**

→ Il y a plusieurs styles de pistes possibles : Soit la Commune pourra mettre en place un projet particulier avec un partenariat public-privé, soit il faudra créer des incitants (financier ou simplement de l'information) pour que des particuliers proposent des logements insolites, des places dans des gîtes si cela s'y prête (ex : une suite au rez-de-chaussée qui permet de ne pas devoir nettoyer tout le bâtiment pour une seule nuit) ou simplement pour que plus de personnes s'inscrivent sur des plateformes d'accueil telles que « Welcome to my garden », « Warmshower », ...

- **Remarques sur la 1^{ère} convention : les vrais besoins des riverains n'ont pas été pris en compte, ils n'ont pas été rencontrés et il manque une étude de terrain sur les habitudes des gens. Le parking ne devrait pas se trouver là, si le mobilier de convivialité est dispersé derrière la salle et derrière la fontaine, les gens ne vont pas plus se rencontrer.**

→ L'auteur précise que cette esquisse est illustrative, elle permet de mettre sur papier les idées principales. Cependant, une fois le PCDR approuvé, le projet fera l'objet d'une demande de convention-faisabilité. Là, un nouvel auteur va reprendre tous les objectifs et besoins pour proposer une nouvelle esquisse. C'est sur base de celle-là que l'on travaillera et qu'on ira à la rencontre des riverains. Ce qui est vraiment important ici, c'est que les objectifs soient bien tous cités dans la fiche-projet.

→ Une idée émise : avoir une partie du mobilier qui soit déplaçable, de sorte que l'espace parking puisse jouer un rôle de place quand il n'est pas nécessaire qu'il soit totalement vide.

→ Suite à la réponse de la Commune dans l'appel à projet "Cœur de village", la Commune va réaliser une petite plaine de jeux derrière la salle. Cet appel à projet avait été émis avant que la réflexion en CLDR sur la place n'ait lieu, le Collège n'avait donc pas inclus l'idée d'apporter la convivialité à l'avant. Il s'agira cependant d'une toute petite plaine de jeux, n'empêchant pas éventuellement de la compléter par des aménagements sur le futur espace ou même de déplacer les modules.

→ La Commune s'est déjà renseignée pour remplacer ou réduire la tour d'Electrabel, mais ce n'est pas possible. Il faudra donc l'intégrer au projet.

Approbations

1) Avant-projet de programme communal de développement rural

Suite à la présentation du PCDR, de l'explication des dernières modifications apportées et des discussions, l'ensemble des membres de la CLDR présents ont approuvé le dossier.

2) Première demande de convention

Suite à la présentation du projet, des discussions et de l'explication sur les étapes qui suivront (dont le fait de travailler avec les riverains sur une esquisse), l'ensemble des membres de la CLDR présents ont approuvé le projet à soumettre en 1^{ère} convention.



Approbation du PCDR



Approbation de la 1^{ère} demande de convention

Choix du membre de CLDR qui intégrera la délégation au Pôle Aménagement du Territoire pour défendre le dossier

Le processus d'approbation du PCDR passe par l'avis du Pôle Aménagement du Territoire (PAT). Il s'agit d'une commission consultative du gouvernement wallon pour l'aider dans ses prises de décision. Ce pôle comprend des représentants de la société civile.

La défense du dossier au PAT se fait via une délégation composée d'élus communaux (Collège), de l'auteur de programme (Impact), de l'organisme d'accompagnement (FRW), d'un citoyen membre de la CLDR.

Méthode

Afin de choisir le représentant de la CLDR, la FRW propose l'utiliser la technique de l'élection sans candidat. Le principe est que personne ne se porte volontaire et que les membres du groupe choisissent de commun accord la ou les personnes qu'ils considèrent comme les plus appropriés pour mener une mission précise avec un mandat bien défini.

La mission consiste à participer à la délégation communale pour présenter le PCDR au Pôle Aménagement du Territoire. C'est une réunion d'environ 1h30 (45 minutes de présentation et 45 minutes de question) qui se déroule en journée. A cela s'ajoutent 2 à 3 réunions de préparation.

Les **principes de prise de parole** sont rappelés :

Bienveillance : pour soi (ne pas se sacrifier), pour l'autre, pour le groupe

Ecoute active et parole constructive : écouter les autres, parler en son nom, aller droit au but

Souveraineté : droit de ne pas s'exprimer, responsabilité personnelle d'exprimer ses besoins (faire des demandes, de poser des questions, de faire des propositions et d'objecter), respecter ses besoins (boire, répondre au téléphone,...)

Les étapes :

a. Définition du rôle/mandat.

Les membres de CLDR indiquent les critères nécessaires pour réaliser cette mission

- Savoir se rendre disponible la journée de défense et pour les préparations
- Savoir parler
- Comprendre le processus
- Parler pour le groupe et pas selon ses propres idées ("Nous" et pas "je")
- Qu'il y ait 2 représentants de manière à respecter la parité avec un homme et une femme

A noter qu'il est également proposé que la CLDR mette en place un système de relais vers le Conseil communal. Qu'il y ait des retours réguliers de la CLDR, de ses projets, vers le Conseil. Ce rôle pourrait être tournant et/ou fonction des thématiques à présenter.

b. Tour de table

Donner son prénom et répondre : Et si c'était moi ? Comment je me sens par rapport à ce mandat ?

c. Vote nominatif

Chacun note son nom sur un papier et désigne la personne qui semble la plus appropriée pour tenir ce rôle, suite à tout ce qui a été dit. Il est autorisé de voter pour soi !

→ A noter qu'étant donné qu'il a été décidé de désigner 2 personnes à la 1^{ère} étape, chacun a dès-lors voté pour 2 personnes.



d. Résultat du vote et réaction du ou des candidats désignés

Les participants ont chacun donné oralement leurs votes avec un petit mot justifiant leur choix. Les résultats sont les suivants : 7 personnes ont été désignées une ou deux fois, seuls François et Séverine ont récolté respectivement 10 et 8 votes.

e. Discussions, changements de votes éventuels

Il n'y a pas eu de modifications, les votes ayant été très consensuels

f. Validation finale du choix

→ **Nos deux candidats ont accepté la mission, François et Séverine feront donc partie de la délégation qui ira défendre le dossier au PAT.**

Etablissement d'une programmation triennale des actions de la CLDR

La FRW consulte la CLDR sur les actions qui lui semblent prioritaires, par quoi elle souhaite commencer la nouvelle phase de mise en œuvre du PCDR.

La liste des actions potentielles est affichée, mais les participants sont libres d'aller chercher d'autres projets dans la liste dont ils ont chacun reçu un exemplaire.

Les résultats sont les suivants :

Action 2 – noms de rues : 12 votes justifiés par l'urgence pour que les services de secours puissent retrouver plus rapidement les maisons. Cette action sera liée à la CLDR, mais l'implication de la CLDR sera fonction du cadre qui sera fixé par le Collège.

Action 7 – Réflexion sur la halle : 8 votes justifiés par l'historique du dossier, par l'importance de débiter les investigations pour pouvoir démarrer le projet au plus vite

Action 3 – Mobilité : 9 votes

Action 5 – Maraîchage : 5 votes justifiés par le fait qu'il faudrait prendre contact avec le GAL assez rapidement avant qu'il ne débute son nouveau projet, de manière à pouvoir faire des ponts entre les projets.

Action 4 – Associations : 6 votes

Action 1 – Habitat : 1 vote

→ **Décision** : il a été décidé en 1er lieu que l'action sur les noms de rues sera soumise au Collège communal qui fixera la méthodologie. Pour l'action sur le maraîchage, la CLDR souhaite rencontrer rapidement l'équipe du GAL Ardenne Méridionale qui va débiter un projet en ce sens dans sa nouvelle programmation.

Ensuite, dès la prochaine réunion, un plan d'action va être réalisé pour mener à bien le projet de Halle multiservices. A noter que pour le projet sur les associations, celles-ci sont bien entendu libres de déjà se réunir hors démarche de la CLDR.

Actions du lot 1

1. Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat → lien avec les logements tremplins
2. **Dénomination des rues** et révision de la numérotation des maisons à Gros-Fays, Cornimont et Six-Planes → urgence sécurité ?
3. Développer des initiatives de mobilité alternative → lien avec le réseau de voies lentes
4. Mise en place d'actions de soutien et de valorisation des associations
5. Soutien pour le développement d'une activité de maraîchage → GAL Ardenne méridionale
6. Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité et de l'eau → groupe préexistant

Les promesses

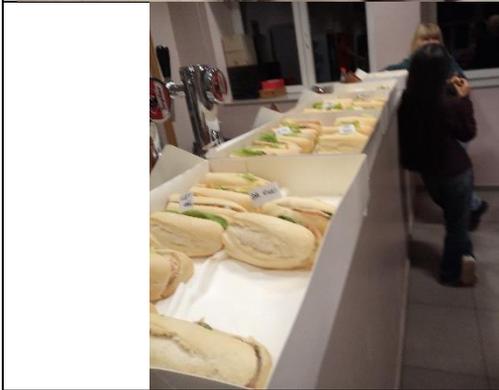
7. Réflexion sur la halle
8. Le réseau de chaleur → Action communale ?

Clôture de la réunion

Les suites dans les prochains mois seront les suivantes :

- Approbation du PCDR par le Collège et demande d'un avis de recevabilité
- Approbation par le Conseil communal (a priori ce sera au Conseil de février)
- Passage au PAT (théoriquement dans les 2 mois après le Conseil)
- Approbation par le Gouvernement wallon (en espérant qu'il le fasse avant d'être en affaires courantes)
- Dès cette dernière approbation, la 1^{ère} demande de convention peut être lancée. En attendant, nous pouvons travailler sur les actions.

La réunion se clôture par un repas convivial.



Annick SAMYN

Agent de développement
Semois-Ardenne

Annexe 1 : présences 11 décembre 2023

Présents (13)

Titre	Nom	Prénom
M.	Adant	François
Mme.	Cornil	Martine
Mme.	Dion	Marianne
Mme.	Francotte	Soho
M.	Gérard	André
M.	Maldague	Claude
Mme.	Martin	Annie
M.	Modave	Michael
M.	Nicolas	Florian
Mme.	Reitz	Chantal
Mme.	Snoek	Séverine
Mme.	Valvekens	Emanuelle
M.	Versteegen	Renaud

Excusés (9)

Titre	Nom	Prénom
Mme.	Cornil	Martine
M.	André	Claude
M.	Coulonval	Lucas
M.	Datso	Christo
M.	Dauby	Freddy
Mme.	Gilot	Agnès
M.	Gilson	Christian
M.	Maldague	Emile
Mme.	Seron	Marie-Pierre